

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## Group 12 High Abrasion Resistant Cover Stock

### Section 1. Identification

**Identificateur SGH du produit** : Group 12 High Abrasion Resistant Cover Stock  
**Code du produit** : Non disponible.  
**Autres moyens d'identification** : Non disponible.  
**Type de produit** : Solide.

#### Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

**Utilisations identifiées** : Composé de caoutchouc non traité.

**Fournisseur/Fabriquant** : Fenner Dunlop  
146 South Westwood  
Toledo, OH 43607  
Tél : (419) 534 5300 ext. 324  
Fax : (419) 531-6284  
Courriel : Dan.hoca@fennerdunlop.com

**Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (indiquer les heures de service)** : CHEMTREC, É.U. : 1-800-424-9300 International: +1-703-527-3877 (24/7)

### Section 2. Identification des dangers

**Statut OSHA/HCS** : Ce produit est considéré dangereux selon la norme OSHA sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200).

**Classement de la substance ou du mélange** : CANCÉROGÉNICITÉ - Catégorie 1B  
DANGER (AIGU) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2  
DANGER (A LONG TERME) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2

#### Éléments d'étiquetage SGH

**Pictogrammes de danger** :



**Mention d'avertissement** : Danger

**Mentions de danger** : H350 - Peut provoquer le cancer.  
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Conseils de prudence



## Section 2. Identification des dangers

<b>Prévention</b>	: P201 - Se procurer les instructions avant utilisation. P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P280 - Porter des gants de protection. Porter une protection oculaire ou faciale. Porter des vêtements de protection. P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
<b>Intervention</b>	: P391 - Recueillir le produit répandu. P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Obtenir des soins médicaux.
<b>Stockage</b>	: P405 - Garder sous clef.
<b>Élimination</b>	: P501 - Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.
<b>Dangers non classés ailleurs</b>	: Aucun connu.

## Section 3. Composition/information sur les ingrédients

<b>Substance/préparation</b>	: Mélange
<b>Autres moyens d'identification</b>	: Non disponible.

Nom des ingrédients	%	Numéro CAS
Noir de carbone	10 - 30	1333-86-4
Extraits au solvant (pétrole), distillat paraffinique lourd	5 - 10	64742-04-7
Zinc, oxyde de - Fumées	1 - 5	1314-13-2

États-Unis : Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial conformément au paragraphe (i) du § 1910.1200.

Canada : Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial conformément à le RPD modifié en avril 2018.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

## Section 4. Premiers soins

### Description des premiers soins nécessaires

<b>Contact avec les yeux</b>	: Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 20 minutes. Consulter un médecin.
<b>Inhalation</b>	: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Consulter un médecin. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
<b>Contact avec la peau</b>	: Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuer à rincer pendant au moins 20 minutes. Consulter un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.

## Section 4. Premiers soins

- Ingestion** : Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Consulter un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

### Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

#### Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Contact avec la peau** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Contact avec la peau** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

- Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
- Traitements particuliers** : Pas de traitement particulier.
- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

Voir Information toxicologique (section 11)

## Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

### Moyens d'extinction

- Agents extincteurs appropriés** : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
- Agents extincteurs inappropriés** : Aucun connu.

- Dangers spécifiques du produit** : Cette substance est toxique pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée dans aucune voie d'eau, ni aucun égoût ou conduit d'évacuation.

## Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

- Produit de décomposition thermique dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
dioxyde de carbone  
monoxyde de carbone  
oxyde/oxydes de métal
- Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

## Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

- Pour le personnel non affecté aux urgences** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.
- Intervenants en cas d'urgence** : Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».
- Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air). Substance polluante dans l'eau. Peut être nocif pour l'environnement si libéré en grandes quantités. Recueillir le produit répandu.

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

- Petit déversement** : Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Éviter la formation de poussière. Ne pas balayer à sec. Ramasser la poussière avec un aspirateur muni d'un filtre HEPA et placer la poussière dans un contenant à déchets fermé et étiqueté. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.
- Grand déversement** : Écarter les conteneurs de la zone de déversement. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éviter la formation de poussière. Ne pas balayer à sec. Ramasser la poussière avec un aspirateur muni d'un filtre HEPA et placer la poussière dans un contenant à déchets fermé et étiqueté. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Nota: Voir section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir section 13 pour l'élimination des déchets.

## Section 7. Manutention et stockage

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas ingérer. Éviter le rejet dans l'environnement. Si au cours d'une utilisation normale, la substance présente un danger respiratoire, une ventilation adéquate ou le port d'un appareil respiratoire est obligatoire. Garder dans le contenant d'origine ou dans un autre contenant de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.
- Conseils sur l'hygiène générale au travail** : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas.
- Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités** : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder sous clef. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation.

## Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Paramètres de contrôle

#### États-Unis

##### Limites d'exposition professionnelle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
Noir de carbone	<b>NIOSH REL (États-Unis, 10/2016).</b> TWA: 3.5 mg/m <sup>3</sup> 10 heures. TWA: 0.1 mg of PAHs/cm <sup>3</sup> 10 heures. <b>OSHA PEL (États-Unis, 6/2016).</b> TWA: 3.5 mg/m <sup>3</sup> 8 heures. <b>ACGIH TLV (États-Unis, 3/2017).</b> TWA: 3 mg/m <sup>3</sup> 8 heures. Forme: Fraction inhalable
Extraits au solvant (pétrole), distillat paraffinique lourd	<b>NIOSH REL (États-Unis, 10/2016).</b> TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> 10 heures. Forme: Brouillard STEL: 10 mg/m <sup>3</sup> 15 minutes. Forme: Brouillard
Zinc, oxyde de - Fumées	<b>NIOSH REL (États-Unis, 10/2016).</b> CEIL: 15 mg/m <sup>3</sup> Forme: Poussière TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> 10 heures. Forme: Poussière et fumée STEL: 10 mg/m <sup>3</sup> 15 minutes. Forme: Engrais et/ou usage industriel. <b>OSHA PEL (États-Unis, 6/2016).</b> TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> 8 heures. Forme: Engrais et/ou usage industriel. TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> 8 heures. Forme: Fraction alvéolaire TWA: 15 mg/m <sup>3</sup> 8 heures. Forme: Empoussièrement total <b>ACGIH TLV (États-Unis, 3/2017).</b> TWA: 2 mg/m <sup>3</sup> 8 heures. Forme: Fraction alvéolaire STEL: 10 mg/m <sup>3</sup> 15 minutes. Forme: Fraction alvéolaire

#### Canada

##### Limites d'exposition professionnelle

## Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
Noir de carbone  Extraits au solvant (pétrole), distillat paraffinique lourd  Zinc, oxyde de - Fumées	<p><b>CA British Columbia Provincial (Canada, 7/2016).</b> TWA: 3 mg/m<sup>3</sup> 8 heures. Forme: Inhalable</p> <p><b>CA Alberta Provincial (Canada, 4/2009).</b> 8 hrs OEL: 3.5 mg/m<sup>3</sup> 8 heures.</p> <p><b>CA Québec Provincial (Canada, 1/2014).</b> VEMP: 3.5 mg/m<sup>3</sup> 8 heures.</p> <p><b>CA Ontario Provincial (Canada, 7/2015).</b> TWA: 3 mg/m<sup>3</sup> 8 heures. Forme: Fraction inhalable</p> <p><b>CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013).</b> STEL: 7 mg/m<sup>3</sup> 15 minutes. TWA: 3.5 mg/m<sup>3</sup> 8 heures.</p> <p><b>CA Alberta Provincial (Canada, 4/2009).</b> 8 hrs OEL: 5 mg/m<sup>3</sup> 8 heures. Forme: Brouillard 15 min OEL: 10 mg/m<sup>3</sup> 15 minutes. Forme: Brouillard</p> <p><b>CA Québec Provincial (Canada, 1/2014).</b> VEMP: 5 mg/m<sup>3</sup> 8 heures. Forme: Brouillard VECD: 10 mg/m<sup>3</sup> 15 minutes. Forme: Brouillard</p> <p><b>CA Québec Provincial (Canada, 1/2014).</b> VEMP: 5 mg/m<sup>3</sup> 8 heures. Forme: Engrais et/ou usage industriel. VECD: 10 mg/m<sup>3</sup> 15 minutes. Forme: Engrais et/ou usage industriel.</p> <p><b>CA Alberta Provincial (Canada, 4/2009).</b> 8 hrs OEL: 2 mg/m<sup>3</sup> 8 heures. Forme: Respirable 15 min OEL: 10 mg/m<sup>3</sup> 15 minutes. Forme: Respirable</p> <p><b>CA British Columbia Provincial (Canada, 7/2016).</b> TWA: 2 mg/m<sup>3</sup> 8 heures. Forme: Respirable STEL: 10 mg/m<sup>3</sup> 15 minutes. Forme: Respirable</p> <p><b>CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013).</b> STEL: 10 mg/m<sup>3</sup> 15 minutes. Forme: Poussière et fumée respirable. TWA: 2 mg/m<sup>3</sup> 8 heures. Forme: Poussière et fumée respirable.</p> <p><b>CA Ontario Provincial (Canada, 7/2015).</b> TWA: 2 mg/m<sup>3</sup> 8 heures. Forme: Fraction alvéolaire STEL: 10 mg/m<sup>3</sup> 15 minutes. Forme: Fraction alvéolaire</p>

### Contrôles d'ingénierie appropriés

- : Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

### Contrôle de l'action des agents d'environnement

- : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement.

### Mesures de protection individuelle

#### Mesures d'hygiène

- : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

#### Protection oculaire/ faciale

- : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux.

#### Protection de la peau

## Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- Protection des mains** : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.
- Protection du corps** : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.
- Autre protection pour la peau** : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.
- Protection respiratoire** : En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants.

## Section 9. Propriétés physiques et chimiques

### Apparence

- État physique** : Solide. [Caoutchouc.]
- Couleur** : Noir.
- Odeur** : Aromatique. [Faible]
- Seuil olfactif** : Non disponible.
- pH** : Non disponible.
- Point de fusion** : Non disponible.
- Point d'ébullition** : Non applicable.
- Point d'éclair** : Non applicable.
- Taux d'évaporation** : Non applicable.
- Inflammabilité (solides et gaz)** : Non disponible.
- Limites inférieure et supérieure d'explosion (d'inflammation)** : Non disponible.
- Tension de vapeur** : Non applicable.
- Densité de vapeur** : Non disponible.
- Densité relative** : 1.11
- Solubilité** : Insoluble dans l'eau.
- Coefficient de partage n-octanol/eau** : Non disponible.
- Température d'auto-inflammation** : >246°C (>474.8°F)
- Température de décomposition** : Non disponible.
- Viscosité** : Non disponible.
- Temps d'écoulement (ISO 2431)** : Non disponible.
- Teneur en COV** : Non disponible.

## Section 10. Stabilité et réactivité

- Réactivité** : Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
- Stabilité chimique** : Le produit est stable.
- Risque de réactions dangereuses** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
- Conditions à éviter** : Garder à des températures ne dépassant pas 100 °C (212 °F).
- Matériaux incompatibles** : Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières oxydantes.
- Produits de décomposition dangereux** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

## Section 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Noir de carbone	DL50 Orale	Rat	>15400 mg/kg	-

#### Irritation/Corrosion

Il n'existe aucune donnée disponible.

#### Sensibilisation

Il n'existe aucune donnée disponible.

#### Mutagénicité

Il n'existe aucune donnée disponible.

#### Cancérogénicité

##### Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient	OSHA	CIRC	NTP
Noir de carbone	-	2B	-

#### Toxicité pour la reproduction

Il n'existe aucune donnée disponible.

#### Tératogénicité

Il n'existe aucune donnée disponible.

#### Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Il n'existe aucune donnée disponible.

#### Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Il n'existe aucune donnée disponible.

#### Risque d'absorption par aspiration

Il n'existe aucune donnée disponible.

## Section 11. Données toxicologiques

**Renseignements sur les voies d'exposition probables** : Contact cutané. Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion.

### Effets aigus potentiels sur la santé

**Contact avec les yeux** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Contact avec la peau** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

### Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

**Contact avec les yeux** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Contact avec la peau** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

### Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

#### Exposition de courte durée

**Effets immédiats possibles** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Effets différés possibles** : Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Exposition de longue durée

**Effets immédiats possibles** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Effets différés possibles** : Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Effets chroniques potentiels sur la santé

**Généralités** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Cancérogénicité** : Peut provoquer le cancer. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.  
**Mutagénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Tératogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Effets sur le développement** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Effets sur la fertilité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

### Valeurs numériques de toxicité

#### Estimations de la toxicité aiguë

Il n'existe aucune donnée disponible.

## Section 12. Données écologiques

### Toxicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
Noir de carbone Zinc, oxyde de - Fumées	Aiguë CE50 37.563 mg/L Eau douce Aiguë CI50 1.85 mg/L Eau de mer Aiguë CI50 46 µg/l Eau douce  Aiguë CL50 98 µg/l Eau douce Aiguë CL50 1.1 ppm Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Néonate Algues - Skeletonema costatum Algues - Pseudokirchneriella subcapitata - Phase de croissance exponentielle Daphnie - Daphnia magna - Néonate Poisson - Oncorhynchus mykiss	48 heures 96 heures 72 heures  48 heures 96 heures

### Persistance et dégradation

Il n'existe aucune donnée disponible.

### Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit ou de l'ingrédient	LogP <sub>ow</sub>	BCF	Potentiel
Zinc, oxyde de - Fumées	-	60960	élevée

### Mobilité dans le sol

**Coefficient de répartition sol/eau (K<sub>oc</sub>)** : Non disponible.

**Autres effets nocifs** : Aucun effet important ou danger critique connu.

## Section 13. Données sur l'élimination

**Méthodes d'élimination** : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

## Section 14. Informations relatives au transport

	Classification pour le DOT	Classification pour le TMD	IMDG	IATA
<b>Numéro ONU</b>	UN3077	UN3077	UN3077	UN3077

## Section 14. Informations relatives au transport

Désignation officielle de transport de l'ONU	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Zinc, oxyde de - Fumées)	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Zinc, oxyde de - Fumées)	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Zinc, oxyde de - Fumées). Polluant marin (Zinc, oxyde de - Fumées)	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Zinc, oxyde de - Fumées)
Classe de danger relative au transport	9  	9  	9  	9  
Groupe d'emballage	III	III	III	III
Dangers environnementaux	Oui.	Oui.	Oui.	Oui.

AERG : 171

### Autres informations

**Classification pour le DOT** : Les emballages autres qu'en vrac de ce produit ne sont pas réglementés comme des substances dangereuses, sauf s'ils sont transportés par voie navigable intérieure. Ce produit n'est pas réglementé comme matière dangereuse lorsqu'il est transporté en formats  $\leq 5$  L ou  $\leq 5$  kg, à condition que les emballages soient conformes aux dispositions générales de §§ 173.24 et 173.24a.

**Classification pour le TMD** : Produit classé selon les sections suivantes des Règlements sur le transport des marchandises dangereuses : 2.43-2.45 (Classe 9), 2.7 (Marque de polluant marin). Les emballages non en vrac de ce produit ne sont pas réglementés comme marchandises dangereuses lorsqu'ils sont transportés par voie routière ou ferroviaire.

**IMDG** : Ce produit n'est pas réglementé comme marchandise dangereuse lorsqu'il est transporté en formats  $\leq 5$  L ou  $\leq 5$  kg, à condition que les emballages soient conformes aux dispositions générales de 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4.1.1.8.

**IATA** : Ce produit n'est pas réglementé comme marchandise dangereuse lorsqu'il est transporté en formats  $\leq 5$  L ou  $\leq 5$  kg, à condition que les emballages soient conformes aux dispositions générales de 5.0.2.4.1, 5.0.2.6.1.1 et 5.0.2.8.

**Protections spéciales pour l'utilisateur** : **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des contenants qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

## Section 15. Informations sur la réglementation

**Réglementations États-Unis** : **Exemption/Exemption partielle TSCA 8(a) CDR**: Indéterminé  
**Inventaire des États-Unis (TSCA 8b)**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.  
**CWA (Clean Water Act) 307**: Zinc, oxyde de - Fumées

**Article 112(b) Polluants atmosphériques dangereux (HAPs) du Clean Air Act (Loi sur la pureté de l'air)** : Non inscrit

## Section 15. Informations sur la réglementation

**Substances de catégorie 1** : Non inscrit  
 de l'article 602 du Clean  
 Air Act (Loi sur la pureté  
 de l'air)

**Substances de catégorie 2** : Non inscrit  
 de l'article 602 du Clean  
 Air Act (Loi sur la pureté  
 de l'air)

**Produits chimiques de la** : Non inscrit  
**liste 1 de la DEA**  
 (précurseurs chimiques)

**Produits chimiques de la** : Non inscrit  
**liste 2 de la DEA (produits**  
**chimiques essentiels)**

### SARA 302/304

#### Composition/information sur les ingrédients

Aucun produit n'a été trouvé.

**SARA 304 RQ** : Non applicable.

### SARA 311/312

**Classification** : CANCÉROGÉNITÉ - Catégorie 1B

#### Composition/information sur les ingrédients

Nom	Classification
Noir de carbone Extraits au solvant (pétrole), distillat paraffinique lourd	CANCÉROGÉNITÉ - Catégorie 2 CANCÉROGÉNITÉ - Catégorie 1B

### SARA 313

	Nom du produit	Numéro CAS
<b>Feuille R - Exigences en matière de rapport</b>	Zinc, oxyde de - Fumées	1314-13-2
<b>Avis du fournisseur</b>	Zinc, oxyde de - Fumées	1314-13-2

Il est impératif que les avis SARA 313 ne soient pas détachés de la FDS, et que les copie et redistribution de la FDS incluent les copie et redistribution des avis joints aux copies de la FDS redistribuée par la suite.

### Réglementations d'État

**Massachusetts** : Les composants suivants sont répertoriés : Noir de carbone; Extraits au solvant (pétrole), distillat paraffinique lourd; Zinc, oxyde de - Fumées

**New York** : Aucun des composants n'est répertorié.

**New Jersey** : Les composants suivants sont répertoriés : Noir de carbone; Extraits au solvant (pétrole), distillat paraffinique lourd; Zinc, oxyde de - Fumées

**Pennsylvanie** : Les composants suivants sont répertoriés : Noir de carbone; Zinc, oxyde de - Fumées

### Californie prop. 65

**⚠ AVERTISSEMENT:** Ce produit peut vous exposer à Noir de carbone, identifié par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer. Pour de plus amples informations, prière de consulter [www.P65Warnings.ca.gov](http://www.P65Warnings.ca.gov).

### Canada

#### Listes canadiennes

**INRP canadien** : Les composants suivants sont répertoriés : Zinc, oxyde de - Fumées

## Section 15. Informations sur la réglementation

**Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)** : Aucun des composants n'est répertorié.

**Inventaire du Canada (DSL NDSL)** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

## Section 16. Autres informations

### Procédure utilisée pour préparer la classification

Classification	Justification
CANCÉROGÉNICITÉ - Catégorie 1B	Méthode de calcul
DANGER (AIGU) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2	Méthode de calcul
DANGER (A LONG TERME) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2	Méthode de calcul

### Historique

**Date d'édition mm/dd/yyyy** : 11/30/2018

**Date de publication précédente** : 08/15/2015

**Version** : 3

**Élaborée par** : Services Réglementaires KMK inc.

### Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.